

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 juin 2015

L'an deux mil quinze le vingt-deux du mois de Juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de M. Michel BUFFET, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Daniel FUSIL, Yves TOUCHAIN, Raymond BEY, Manuela CIZEAU, Jean-Louis FRANCHET, Carole LE BRETON, Michelle MANCEAU, Thierry TOUTAIN, André VANNEAU

Absents excusés : M. Patrick COCHON, Mmes Johanna CLAUZEL, Sandra GAUTHIER ayant donné procuration à M. Thierry TOUTAIN, Marine RABIER

Secrétaire de séance : Mme Manuela CIZEAU

1. ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2014

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité les rapports sur le prix et la qualité du service public d'adduction d'eau potable et d'assainissement collectif 2014. Ces rapports sont consultables en mairie et mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr, conformément à l'arrêté SNDE (schéma National des Données sur l'Eau) du 26 juillet 2010. Ces rapports sont consultables en mairie.

2. MAITRISE POUR LA CREATION D'UNE UNITE DE DEFERISATION

Suite aux mesures de la qualité de l'eau brute sur le forage montrant une teneur en fer total supérieure à la valeur limite imposée par la réglementation :

Valeur limite : 200 µg/L valeur moyenne : 242 µg/L

Le conseil municipal a décidé de mettre en place une unité de traitement permettant l'élimination du fer. Des bureaux d'études seront consultés pour la mission de maîtrise d'œuvre (études préliminaires, avant-projet, assistance à la consultation des entreprises ...).

3. INSTAURATION DU TEMPS PARTIEL

Le conseil municipal a instauré le principe du temps partiel de droit et sur autorisation, pour l'ensemble des agents de la collectivité employé à temps complet selon les modalités suivantes :

- sous réserve des nécessités du fonctionnement des services, notamment de l'obligation d'en assurer la continuité compte tenu du nombre d'agents travaillant à temps partiel.
- le temps partiel sur autorisation est organisé dans le cadre hebdomadaire.
- le temps partiel de droit, pour raisons familiales, est organisé dans le cadre quotidien, hebdomadaire
- les quotités de temps partiel sur autorisation sont fixées, au cas par cas, entre 50 et 90 % (par multiple de 10%)
- la durée des autorisations est fixée à 6 mois, renouvelable sur demande 2 mois avant la fin de l'échéance, pour une durée identique dans la limite de trois ans. A l'issue de ces trois ans, la demande de renouvellement de la décision doit faire l'objet d'une demande et d'une décision expresses.
- les demandes devront être formulées dans un délai de deux mois avant le début de la période souhaitée
- les demandes de modification des conditions d'exercice du temps partiel, en cours de période, pourront intervenir
 - o A la demande des intéressés dans un délai de deux mois avant la date de modification souhaitée
 - o A la demande du Maire, si les nécessités du service et notamment une obligation impérieuse de continuité le justifie.
- A l'issue d'une période de travail à temps partiel, les agents sont réintégrés de plein droit dans leur emploi à temps plein, ou à défaut dans un autre emploi conforme à leur statut.
- Après réintégration à temps plein, une nouvelle autorisation d'exercice à temps partiel ne sera accordée qu'après un délai d'un an, sauf en cas de temps partiel de droit.

4. MODIFICATION DUREE DE TEMPS DE TRAVAIL : AJUSTEMENT

5.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal a donné son accord pour modifier le tableau des effectifs comme suit :

Situation au 19 février 2015	Situation au 1 ^{er} août 2015
Poste d'adjoint technique 2 ^{ème} classe 23/35ème	Poste d'adjoint technique 2 ^{ème} classe 21/35ème

6. TARIF DES GITES RURAUX

7.

Sur le constat de la faible occupation des gîtes ruraux, le conseil municipal a décidé de réviser à la baisse le tarif des gîtes gérés par les Gîtes de France comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Gîtes	Tarifs		
	semaine	Week end	Nuit supplémentaire
Gîte 481	350	140	70
Gîte 482	350	140	70
Gîte 483	320	130	70
Forfait ménage	55	55	
Caution	160	160	

8. DEMANDE DE DESAFFILIATION D'AGGLOPOLYS AU CENTRE DE GESTION

Sur l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la demande de désaffiliation de la communauté d'Agglomération de Blois (Agglopolys) et du CIAS Du Blaisois du centre de gestion de Loir et Cher, le Conseil Municipal, s'est opposé, à l'unanimité, à la désaffiliation d'agglopolys et du CIAS du blaisois du Centre de Gestion de Loir et Cher.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **TAP rentrée scolaire 2015-2016** : Mme E. FOUCHER a présenté la prévision des activités pour l'année scolaire à venir :

- Maintenus : Le scrapbooking et le sport (multi disciplines) à raison de 3H/S
- A l'étude : badminton, basket, atelier relaxation

Le coût de ces dernières activités seraient d'environ 40 €/H soit un budget total annuel estimé à ~ 9 000 €.

Le Conseil municipal demande un complément d'informations sur l'atelier « relaxation » et a émis une préférence pour l'activité basket plus appropriée pour les plus jeunes et pour une intervention d'une 1H30.

➤ **Compte-rendu du Conseil d'école du 18 juin par Mme E. FOUCHER**

Effectif 2015-2016 : 103 élèves :

PS : 12 / MS : 17 / GS : 4

CP : 12 / CE1 : 6 / CE2 : 14 / CM1 : 19 / CM2 : 19

- La répartition des GS de maternelle reste à définir :
 - soit en maternelle et l'effectif serait de 33
 - Soit avec les CP-CE1 et l'effectif serait de 23 ; l'aide d'une ATSEM a été rejetée

Rappel du budget alloué

Informations et demandes diverses

➤ **Aménagement piétonnier route de Romorantin Entrée Sud**

M. D. FUSIL a présenté le projet d'aménagement piétonnier envisagé sur la route de Romorantin, entrée sud, de la rue du Bourg Neuf à la rue de la Gare (côté impair) : décaissement sur 10 cm, revêtement calcaire, pose de potelets à 0.50 m de la route pour sécuriser la circulation des piétons et création de 4 passages piétons.

Le Conseil Municipal a validé le projet.

Séance levée à 21H40

CR validé par M. CIZEAU, secrétaire de séance